



Les attentes des agriculteurs et des agricultrices envers le futur gouvernement canadien

L'Union des producteurs agricoles, au nom des agriculteurs et agricultrices ainsi que des forestiers privés québécois, demande aux partis politiques de prendre des engagements clairs, concrets et formels en faveur du développement de ces deux importants secteurs de l'activité économique.



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

L'Union des producteurs agricoles

Septembre 2015

Miser sur l'agriculture, c'est gagnant!

L'agriculture est la plus importante activité du secteur primaire. Ses retombées économiques et sociales (directes et indirectes), autant au Québec qu'au Canada, sont bien réelles et contribuent à l'essor et au dynamisme de toutes les régions, dans toutes les provinces.

L'agriculture est la cheville ouvrière de l'ensemble de l'industrie agroalimentaire et, à ce titre, elle agit comme un puissant levier économique créateur de richesse, d'emplois et de revenus pour l'État. Soutenir l'agriculture, c'est faire un investissement rentable! Notre gouvernement doit, à l'instar de plusieurs autres États à travers le monde, maintenir ce soutien par le biais de réglementations et de programmes adéquats. L'agriculture a toujours livré la marchandise dans le passé. Elle peut continuer à le faire dans les prochaines années.

CANADA

AGRICULTURE

- 200 000 fermes qui génèrent des recettes monétaires d'au-delà de 50 G\$ (2010)
- La balance commerciale pour les produits agricoles uniquement est positive et supérieure à la balance commerciale agroalimentaire : elle s'élevait à 18,95 G\$ en 2014

AGROALIMENTAIRE ¹

- 6,7 % du PIB (106,9 G\$ en 2013)
- 2,2 millions d'emplois, soit un emploi sur 8
- Une balance commerciale positive de 12,9 G\$ (2014) ²
- Le Canada est le cinquième exportateur mondial en importance; il fournit 3,5 % de la valeur totale des exportations mondiales du secteur agricole et agroalimentaire

LA FORÊT PRIVÉE, UN SECTEUR NON NÉGLIGEABLE

- Le Canada compte 450 000 propriétaires de boisés, lesquels fournissent 15 % de l'approvisionnement en bois des scieries et papetières
- Au Québec, on compte 130 000 propriétaires de boisés privés qui représentent 16 % du territoire forestier productif total du Québec.

QUÉBEC

AGRICULTURE

- 42 000 agricultrices et agriculteurs œuvrant au sein de 29 000 entreprises agricoles
- 56 800 emplois et des recettes monétaires de 8,3 G\$ (2012)
- La balance commerciale pour les produits agricoles uniquement est positive et supérieure à la balance agroalimentaire : elle s'élevait à près de 1,75 G\$ en 2014

AGROALIMENTAIRE

- 12 % de l'emploi total (1 emploi sur 8) et 7,3 % du PIB (2012)
- Une balance commerciale positive de 600 M\$ (2013)

¹ Production, transformation, distribution et restauration (Québec et Canada)

² Si on exclut les produits agricoles, la balance commerciale agroalimentaire demeure négative (Québec et Canada)

La gestion des risques d'entreprise

L'agriculture est un secteur où les risques sont élevés en raison de la volatilité des prix, de la compétitivité sur les marchés mondiaux, des aléas météorologiques, des ennemis des cultures, des maladies. Pour poursuivre leurs opérations, s'adapter aux changements et innover, les entreprises agricoles ont besoin d'un horizon de stabilité sur lequel s'appuyer : elles doivent avoir accès à des programmes de gestion des risques (GRE) efficaces et fiables qui leur permettront de se développer et ainsi contribuer à la prospérité des collectivités agricoles partout au Canada.

Chaque jour, les agriculteurs réussissent à gérer une grande partie des risques de marché, climatiques et autres (mise en marché collective, marchés à termes, rotation des cultures, drainage, dépistage, lutte intégrée des ennemis des cultures, etc.). Cependant, l'ensemble de ces éléments ne représente qu'une partie de la solution.

L'autre partie, ce sont les programmes de gestion des risques à frais partagés (État/producteurs). Ces outils financiers représentent pour les gouvernements un investissement stratégique dans l'économie. Jumelés aux mesures quotidiennes qu'adoptent les producteurs, ils offrent aux entreprises agricoles la stabilité du revenu, la souplesse et la liquidité nécessaires pour s'adapter aux opportunités qui se présentent ici et à l'échelle mondiale.

POUR UN HORIZON DE STABILITÉ

En 2013, le gouvernement canadien a procédé à des coupes importantes dans ses programmes de GRE. Aujourd'hui, force est de constater que les outils offerts aux agriculteurs canadiens ne répondent plus à leurs besoins et placent le secteur dans une position désavantageuse au plan international. Cette réalité est confirmée, notamment par le faible taux de participation des agriculteurs au programme Agri-stabilité, soit à peine 40 %.

Actuellement, les agriculteurs doivent subir des pertes de plus de 30 %³ – le double de ce qui était requis en 2012 – avant d'être admissibles à du soutien. Cette mesure ainsi que le plafonnement des marges de référence au niveau des dépenses admissibles font en sorte que le programme ne déclenche plus lorsque la situation le requiert. Cela menace aujourd'hui la viabilité de nombreuses entreprises agricoles.

LES DEMANDES DES PRODUCTEURS AGRICOLES

Pour rétablir la stabilité des entreprises agricoles et leur permettre de continuer de participer à l'essor économique du Canada, il faut :

- **Éliminer le plafond de la marge de référence et proposer de nouvelles mesures afin de s'assurer que les entreprises générant des profits ne soient pas compensées et que celles aux prises avec des marges négatives ou traversant plusieurs années de mauvaise conjoncture bénéficient d'un soutien adéquat.**
- **Rétablir la limite antérieure de déclenchement du programme Agri-stabilité, de sorte que des versements sont possibles dès que la marge de l'année diminue de 15 % par rapport à la marge de référence historique de l'agriculteur.**



³ Baisse de la marge de référence

POUR INVESTIR DANS LA CROISSANCE À LONG TERME

Agri-investissement est un autre programme important pour la croissance à long terme de l'agriculture canadienne. Il s'agit d'un compte d'épargne dans lequel le gouvernement verse des contributions en contrepartie des sommes déposées par les agriculteurs. Pour les entreprises agricoles qui veulent étendre leurs opérations, l'évolution rapide du secteur agroalimentaire impose de nouvelles exigences, des adaptations et, dans certains cas, des innovations. Pour saisir les opportunités de marché, des investissements sont essentiels.

Dans un contexte de compétitivité accrue sur les marchés mondiaux, chacune des 200 000 entreprises agricoles canadiennes doit être considérée comme un joueur important. Contrairement à d'autres industries, il est certain que les investissements en agriculture demeureront au Canada et encourageront la croissance économique d'ici.

En offrant aux producteurs canadiens un programme ayant la souplesse nécessaire pour améliorer leur capacité de gérer les risques tout en leur permettant d'investir dans la compétitivité de leurs opérations, le gouvernement fournit un levier permettant d'accroître la présence des produits canadiens sur les étagères des épiceries, ici et ailleurs dans le monde. Ces investissements pourraient, à terme, permettre de rehausser la balance commerciale du secteur de la transformation alimentaire.

LES DEMANDES DES PRODUCTEURS AGRICOLES

Pour assurer la croissance à long terme de l'agriculture canadienne, le gouvernement doit apporter les modifications suivantes au programme Agri-investissement :

- **Accroître la contribution maximale versée en contrepartie de celle du producteur, en la faisant passer de 1 % à 4,5 % des ventes nettes ajustées de produits admissibles, jusqu'à un maximum annuel de 100 000 \$;**
- **Permettre aux producteurs d'accéder à leurs propres versements au programme Agri-investissement sans avoir à retirer les fonds gouvernementaux imposables. Ces retraits seraient alors utilisés pour des investissements à travers des programmes ciblés d'atténuation des risques et de développement d'entreprise.**

POUR PALLIER AUX CATASTROPHES

Au cours des dernières années, les catastrophes qui frappent le secteur agricole, qu'elles soient météorologiques ou sanitaires, se sont accrues. Au Québec, quelques un de ces événements sont encore frais à nos mémoires : la sécheresse au Pontiac et en Abitibi, les inondations en Montérégie, le nématode doré dans le secteur de la pomme de terre, etc.

Le climat canadien change et on assiste à répétition et dans un court laps de temps à des événements qui, auparavant, ne se produisaient qu'une fois tous les 100 ans. Les récentes inondations dans l'Ouest canadien en sont un autre exemple. En effet, des propriétaires de terres ayant été productives durant la majeure partie du siècle dernier ont été aux prises avec des taux d'humidité excessifs qui ont rendu leurs terres inutilisables pour plusieurs années. Ces producteurs n'ont eu droit qu'à des paiements ponctuels et non récurrents par le biais du programme Agri-relance. Cette évolution du climat amène donc de nouveaux défis auxquels les programmes canadiens de GRE répondent mal.



LES DEMANDES DES PRODUCTEURS AGRICOLES

En réponse à l'évolution des catastrophes touchant le secteur agricole, les agriculteurs demandent de :

- Définir clairement les aides offertes dans le programme Agri-relance (un appui en réponse à des catastrophes) et les séparer des autres outils de GRE afin d'éviter qu'elles soient réduites en fonction de paiements versés par d'autres programmes.
- Modifier le programme afin qu'il couvre plus d'une année de coûts ou de pertes extraordinaires résultant d'événements uniques ou récurrents non pris en compte par d'autres mécanismes.
- Offrir aux producteurs de toutes les provinces une couverture adéquate par le biais du programme Agri-protection (assurance récolte).

AIDE À LA RELÈVE

Des bonifications supplémentaires doivent être apportées aux programmes de GRE afin de favoriser l'établissement du plus grand nombre de jeunes et, ainsi, assurer le développement du plein potentiel agricole canadien.

LES DEMANDES DES PRODUCTEURS AGRICOLES

Agri-investissement

- Accorder un dépôt de lancement réparti sur les cinq premières années, sans contrepartie du producteur et équivalant à 3,25 % des ventes nettes ajustées des produits admissibles.

Agri-stabilité

- Éliminer les frais de participation au programme durant les cinq premières années d'adhésion de tout nouveau producteur.

Agri-protection

- Offrir des crédits de prime durant les cinq premières années de toute nouvelle entreprise agricole.



POSITION ÉQUILBRÉE DU CANADA DANS LES ACCORDS DE COMMERCE

Les produits agricoles canadiens se retrouvent à la fois sur les marchés intérieurs et étrangers. Certains secteurs ont choisi, il y a des décennies, de vendre leurs produits par l'intermédiaire de systèmes de gestion de l'offre et de compter principalement sur le marché canadien pour y gagner leur vie. D'autres exportent plus de la moitié de leur production.

Alors que le niveau des importations doit être contrôlé pour certains afin de planifier une production intérieure qui répond à la demande du marché canadien, pour d'autres, l'accès aux marchés internationaux est vital pour assurer la viabilité de leur entreprise agricole.

À l'instar de leurs homologues ailleurs dans le monde, les agriculteurs canadiens, peu importe leur secteur de production, ont besoin de règles commerciales équitables, transparentes et prévisibles qui garantiront leur viabilité.

Pour pallier l'imperfection des marchés agricoles et assurer la stabilité de la production d'une année à l'autre, les pays se sont dotés de politiques et programmes agricoles. Ainsi, dans les échanges commerciaux, ils ont à la fois des intérêts de protection de leur marché et des intérêts à l'exportation. Leurs programmes et leurs règles de mise en marché répondent à ces objectifs.

LES DEMANDES DES PRODUCTEURS AGRICOLES

Le gouvernement canadien doit aborder toutes les négociations commerciales, y compris celles du Partenariat transpacifique (PTP), en visant des résultats positifs pour tous les agriculteurs canadiens. Des règles claires et efficaces régissant le commerce international créeront des marchés étrangers et intérieurs qui fonctionnent mieux.

Gestion de l'offre

- **Le gouvernement doit veiller à ce que l'intégrité des systèmes de gestion de l'offre soit protégée dans les négociations commerciales en s'assurant d'un contrôle efficace des importations, sans augmentation de volume pour ses produits sensibles et sans réduction de tarif hors contingent.**
- **Dans le cas de l'accord commercial conclu récemment avec l'UE (AECG), le Canada ayant concédé à l'Europe un accès supplémentaire à son marché du fromage, il devra compenser entièrement les producteurs laitiers et les fromagers pour ces pertes de marché.**
- **Le gouvernement doit également mettre fin aux contournements des tarifs et corriger le mauvais classement tarifaire qui ouvre la voie à l'importation de produits sous gestion de l'offre.**



Accès au marché

- Le Canada doit négocier des accords commerciaux qui créent des possibilités d'accès réelles et commercialement significatives pour les agriculteurs qui comptent sur les marchés d'exportation.
- Dans le cas des négociations du PTP, le Canada doit veiller à négocier des conditions d'accès aux marchés au moins égales à celles dont bénéficient d'autres pays membres, comme les États-Unis ou l'Australie.



RÉCIPROCITÉ DES NORMES

Le gouvernement canadien doit s'assurer que les exigences au regard des produits d'ici soient appliquées avec la même rigueur sur les produits importés, incluant :

- les règles agroenvironnementales,
- les normes de certification, de salubrité, de biosécurité et de gestion des matières à risques spécifiés,
- l'utilisation des produits sanitaires et de luttés aux ennemis des cultures.

L'agence canadienne vouée à l'inspection des aliments (ACIA) doit avoir les ressources et les pouvoirs nécessaires ainsi que des outils efficaces pour que les normes canadiennes soient appliquées à l'ensemble des produits se retrouvant sur les tablettes des supermarchés. À cet égard, les agriculteurs demandent au futur gouvernement :

- **d'implanter un bureau de surveillance des produits importés;**
- **d'instaurer des mesures de réciprocité aux frontières;**
- **d'allouer les ressources, pouvoirs et outils nécessaires à l'Agence canadienne d'inspection des aliments afin qu'elle voie à l'application des différentes normes en vigueur.**

La Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaire

Plusieurs phénomènes récents tels la perte de biodiversité agricole, l'accaparement des terres, la concentration sur les marchés nationaux et internationaux et les récentes crises alimentaires nous poussent à nous questionner sur les moyens juridiques permettant de protéger la diversité des produits et des modes de production agricole, notamment ceux issus de l'agriculture familiale, lesquels sont extrêmement importants pour la sécurité alimentaire de plusieurs pays.

Le droit de l'agroalimentaire gagnerait à être élaboré en prenant en compte les différents acteurs et les défis qu'ils rencontrent dans une perspective de sécurité alimentaire durable.

Dans ce domaine, la **Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaire**, rattachée à la Faculté de droit de l'Université Laval, a pour mission de promouvoir la recherche et la diffusion des connaissances. Ses principaux mandats sont :

- Étudier les régimes juridiques nationaux et internationaux relatifs aux produits et aux modes de production afin d'en faire ressortir les éléments pouvant en assurer la diversité (réfléchir aux modifications nécessaires, le cas échéant);
- Élaborer de nouveaux instruments juridiques au regard de l'objectif de la sécurité alimentaire durable;
- Analyser le rôle du mouvement coopératif au regard de l'objectif de sécurité alimentaire mondiale;
- Analyser le phénomène de la « réciprocité des normes » et proposer des pistes de solutions aux défis qu'il pose;
- Stimuler la recherche universitaire et les collaborations internationales au sujet de la diversité des produits et des modes de production agricole et alimentaire;

La chaire compte actuellement sur le soutien financier de trois partenaires : l'UPA, les regroupements de producteurs sous gestion de l'offre (GO5) et La Financière agricole du Québec Développement International.



LES DEMANDES DES PRODUCTEURS AGRICOLES

- **Un soutien financier sur plusieurs années (5 ans) des ministères de l'Agriculture et de la Justice du Canada en appui aux travaux de la Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaire de l'Université Laval.**

Le dossier de la main-d'œuvre agricole

Les pénuries chroniques et critiques de main-d'œuvre constituent un des principaux risques en agriculture au Canada et une contrainte majeure pour la croissance du secteur et sa compétitivité à l'échelle mondiale.

PROGRAMME DE TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES

Lorsqu'il n'y a pas de travailleurs canadiens pour répondre à leurs besoins en main-d'œuvre, les producteurs ont recours à des travailleurs agricoles de l'étranger, qualifiés et intéressés par le métier.

LES DEMANDES DES PRODUCTEURS AGRICOLES

- **Les agriculteurs demandent au gouvernement de régler les problèmes de délais et de lourdeur administrative, c'est-à-dire :**
 - ✓ **d'éliminer la date limite de présence au Canada qui est fixée au 15 décembre**
 - ✓ **d'abolir la durée cumulative de travail au Canada de 48 mois (il y a une perte d'expertise et de productivité importante pour les employeurs touchés)**
 - ✓ **de permettre le transfert de travailleurs entre les employeurs autorisés**
 - ✓ **d'abolir la limite de travailleurs, établie à 10 % pour les entreprises de transformation dont les opérations sont directement reliées à des productions agricoles saisonnières**

UN PROGRAMME D'ASSURANCE-EMPLOI ADAPTÉ

Différentes pistes de solutions doivent être envisagées pour limiter les impacts négatifs de la récente réforme de l'assurance-emploi sur les entreprises agricoles dont la production est saisonnière. La première préoccupation du secteur est la perte importante d'expertises et de compétences que le secteur agricole subit à la suite de ces changements.

LES DEMANDES DES PRODUCTEURS AGRICOLES

- **L'Assurance-emploi est déjà modulée en fonction des régions (le nombre de semaines pour avoir accès au programme de même que le nombre de semaines de prestations varient d'une région à l'autre), il serait donc possible d'ajouter à cette modulation le caractère saisonnier de certains secteurs économique comme l'agriculture.**
- **Les modalités du programme doivent aussi établir une différence entre une mise à pied temporaire et une mise à pied permanente. En cas de mise à pied temporaire avec une date de rappel au travail, le programme devrait favoriser le soutien au développement des compétences professionnelles des travailleurs.**

Pour réaliser la production et être compétitif, il faut pouvoir compter sur des gens d'expérience. Il serait désastreux de liquider cette expertise en ne développant aucun programme pour conserver le lien d'emploi entre les travailleurs et les employeurs agricoles.



Les infrastructures de transport d'énergie

Dans tous les projets de transport d'énergie, des infrastructures doivent être mises en place afin de relier les sites de production aux centres urbains ou industriels. Systématiquement, les projets les plus contraignants sont repoussés sur les territoires les moins densément peuplés, d'où la tendance à installer ces infrastructures dans des zones agricoles et forestières. Ces dernières années, on observe une augmentation du nombre de ces projets, ce qui préoccupe de plus en plus les agriculteurs et propriétaires de boisés.

Les oléoducs et pipelines, notamment, ont des impacts sur les activités agricoles et forestières, et ce, durant tout leur cycle de vie, de la planification à l'abandon, en passant par la construction, l'exploitation, l'entretien et la cessation.

Lorsqu'un pipeline est enfoui sur une propriété, plusieurs restrictions s'appliquent, dont l'obligation d'obtenir des autorisations avant de faire certains travaux aratoires ou d'apporter des améliorations au terrain. Ces obligations imposent des délais pour lesquels il n'y a pas de rétribution. De plus, certaines activités sont proscrites, notamment la construction d'infrastructures.

LES DEMANDES DES PRODUCTEURS AGRICOLES

- **Comme les producteurs agricoles et forestiers circulent régulièrement sur leurs terres avec des équipements dont la charge est importante et qu'ils travaillent le sol à des profondeurs pour lesquelles il est nécessaire d'obtenir des autorisations, ils demandent que ces inconvénients soient dédommagés par le paiement d'un loyer annuel, et ce, en plus des montants versés pour l'acquisition de servitude et les dommages causés lors de la construction.**



Depuis le mois de janvier 2015, les plus importantes compagnies du secteur de l'énergie doivent mettre de côté des fonds en vue, notamment, de la cessation des activités de leurs pipelines. Lors de cessation, la décision d'abandonner ces infrastructures sur place ou de les retirer du sol est prise par l'Office national de l'énergie à la suite d'audience tenue à cet effet. Présentement, les hypothèses retenues par les promoteurs pour évaluer les sommes à être mises de côté sont davantage orientées vers l'abandon sur place, car beaucoup moins coûteuses que l'enlèvement complet.

Cependant, l'abandon des conduites sous la terre peut causer des dommages importants, notamment des affaissements de sol lorsque la corrosion a fait son œuvre.

LES DEMANDES DES PRODUCTEURS AGRICOLES

- **Les producteurs demandent que les pipelines soient retirés après cessation des activités et, donc, que les hypothèses utilisées pour l'établissement des sommes à mettre de côté soient basées sur l'enlèvement complet du pipeline et non sur l'abandon.**

De façon plus générale, les producteurs agricoles et forestiers, à l'instar de leurs concitoyens, sont préoccupés par la sécurité entourant le transport des matières dangereuses que ce soit par pipeline, par train ou autres. Aussi, ils demandent au futur gouvernement du Canada de s'assurer que la gestion et le contrôle de la sécurité ne soient pas uniquement entre les mains des promoteurs et/ou des transporteurs.

Les producteurs forestiers peuvent contribuer à créer de nouveaux emplois

Au Québec, un récent portrait économique démontre que les activités sylvicoles en forêt privée génèrent un revenu de 2,5 G\$ et 25 000 emplois, correspondant à 10 000 emplois équivalant à temps complet. En exploitant mieux le potentiel de la forêt privée, il serait possible de doubler les revenus et de doubler le nombre d'emplois.

Divers facteurs dont la faible rentabilité des projets d'aménagement forestier découragent une majorité de propriétaires à poursuivre la mise en valeur de leurs boisés. La fiscalité sur le revenu apparaît comme un outil efficace pour relever ce défi et soutenir la croissance du secteur forestier.

LES DEMANDES DES PRODUCTEURS FORESTIERS

Nous souhaitons la création d'un régime permettant au propriétaire de boisés de mettre à l'abri de l'impôt une portion de ses revenus forestiers en vue de futurs investissements sur ses terres. L'imposition des revenus serait alors mieux synchronisée avec la période des dépenses d'aménagement forestier.

Fonctionnement du régime d'épargne et d'investissement sylvicole :

- Chaque année financière, un propriétaire d'un boisé peut placer une partie de son revenu forestier à l'abri de l'impôt dans un compte d'épargne et d'investissement sylvicole.
- L'argent investi peut être retiré à tout moment et est imposé l'année du retrait.
- Lors du retrait, le contribuable peut déduire les dépenses d'aménagement forestier encourues dans son boisé. Les travaux admissibles sont les mêmes que ceux actuellement reconnus par les autorités fiscales.
- En cas de cession de l'ensemble des lots boisés par vente ou legs, l'argent placé dans le compte d'épargne et d'investissement forestier est retiré et imposé.

Les entrepreneurs agricoles et forestiers de chez nous ont confiance en l'avenir de leur secteur et sont prêts à relever le défi de la croissance. Ils n'ont besoin que d'un environnement d'affaires favorable, des programmes efficaces et compétitifs assurant, notamment, un partage des risques viables entre l'État et les agriculteurs, des aides à l'investissement et au développement des marchés et un appui aux outils de mise en marché qui ont fait leurs preuves.